

Sujet : [INTERNET] EP EXTENSION BAIE ET MARAIS D'YVES

De : Clément DELAUNAY <clementdelaunay_5@hotmail.com>

Date : 08/12/2021 22:26

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Habitant de La Jarne (17), l'enquête publique sur le sujet cité en objet a retenu toute mon attention et me motive à vous adresser quelques mots pour le soutenir.

Je ne suis pas expert des questions environnementales, je ne suis pas scientifique, je ne suis pas politique, je suis comme des dizaines de millions d'autres Français, un citoyen soucieux des problèmes environnementaux qui frappent notre époque.

En quelques mots je souhaite soutenir ce projet d'extension du marais et de la baie d'Yves car:

- Il s'agit d'une zone naturelle qui fait partie du paysage Rochelais depuis les années 80, principal sanctuaire français pour les oiseaux migrateurs, 250 espèces y transitent chaque année, des centaines de milliers d'oiseaux, représentant **une richesse naturelle mondiale** à protéger.
- Chaque jour, des espèces de faune et de flore disparaissent à cause de notre impact sur l'environnement. Le projet d'étendre la baie et le marais est **une réponse simple mais efficace à notre impuissance** vis à vis de ce fléau. Préserver les espèces animales et végétales qui y résident est une priorité.
- Notre devoir, pour nous même, nos enfants et les générations futures est de **protéger nos écosystèmes**, quoi qu'il en coûte ! La raison doit l'emporter face à l'égo.

Les temps changent et il faut se remettre en question. Il est urgent de défendre notre Nature qui a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui. Notre environnement est menacé et nous devons le protéger, **sans protection il disparaîtra.**

Pour ma part je soutiens ce projet qui s'inscrit positivement dans notre histoire.

Cordialement
Clément DELAUNAY

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : "COLIN PASCAL" <pcolin.41@wanadoo.fr>

Date : 08/12/2021 21:14

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je soutiens ce projet d'extension de cette réserve littorale des Marais d'Yves.

Cordialement,

Pascal COLIN

3 rue du Dr HEME

41100 Thoré-la-Rochette



Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] pétition au sujet de l'extension de la RNN de la baie et du marais d'Yves

De : Gilles NAUD <gillescolettenaud@orange.fr>

Date : 08/12/2021 21:06

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : secretaire <secretaire@carrelets-charentais.com>

Bonjour Monsieur,

Veillez trouver en pièces jointes 5 pétitions signées par des gens qui ne comprennent pas ces restrictions futures,

bien que favorables à l'extension de la RNN.

salutations distinguées.

C.NAUD

— Pièces jointes : —

IMG_20211208_0001.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

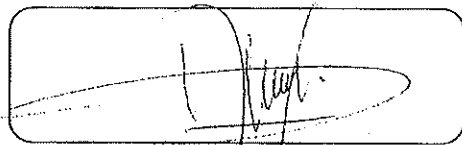
Nom : MONTAÑÉ Prénom : CHRISTOPHE

Adresse : 25 Rue Nour de la Vallée 17130 L'Anse

Mail : cmontane1948@gmail.com

Téléphone : 06 04 58 78 17

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé, ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et consacrés au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

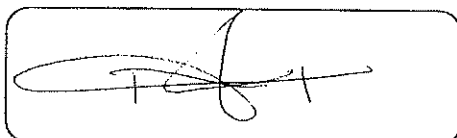
Nom : MONTANÉ..... Prénom : Pascale.....

Adresse : 15 rue Neve de la Seille 17110 LAGORO.....

Mail : calouche1958@gmail.com.....

Téléphone : 06 88 32 05 29.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-entrepref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie.yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretariat@ccarelevs-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

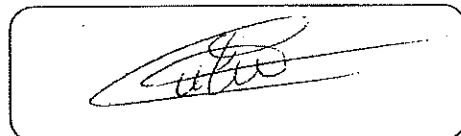
Nom : ...DUBUR..... Prénom : ...FLORANCE.....

Adresse : 134, Route de Bel Air 47180 St BAZELLE

Mail : ...florance.dubur@gmail.com.....

Téléphone : ...06 32 42 64 50.....

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

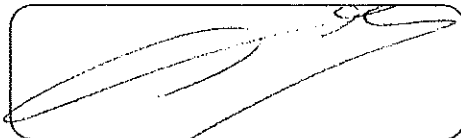
Nom : DUBUR Prénom : CHRISTIAN

Adresse : 134, Route de l'Air, 47480, Sainte-Bazille

Mail : dubur.christian@neuf.fr

Téléphone : 06 87 71 22 97

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

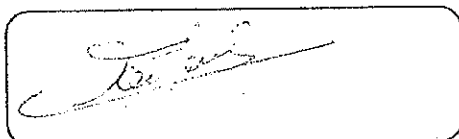
Nom : J. Couture Prénom : Christophe

Adresse : Ch. de la Baie d'Yves, Fouras

Mail : christophe.couture@wanadoo.fr

Téléphone : 02 53 53 05 59

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 08/12 19h30

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 08/12/2021 19:25

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mercredi 8 décembre

2021, 19h30

Objet : pétitions 351 à 360

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Aimé CHOLET
- Mme Anne GUÉRIN
- Mme Aurélie DENNEZ
- Mme Brigitte PAGOT
- Mme Catherine BOUVIALA
- Mme Fabienne MARIT-RUFFENACH
- Mme Fadila BOUCHET
- Mme Frédérique CHAUVEAU
- Mme Geneviève DAVID
- M. Gérard BERNARD

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Aimé CHOLET.pdf	30 octets
Anne GUÉRIN.pdf	30 octets
Aurélie DENNEZ.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : Chalot

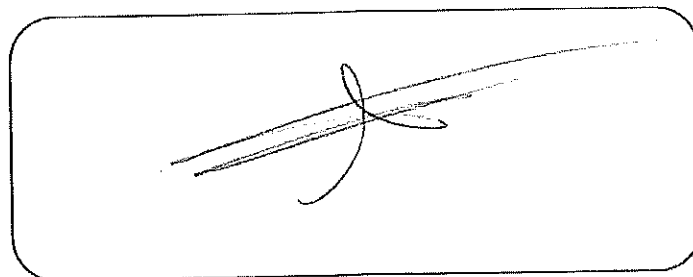
Prénom : Ariane

Adresse : 83 rue Saint-Gelais 19000 Niort

Mail : ariane.chalot@gmail.com

Téléphone : 06 88 63 09 26

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

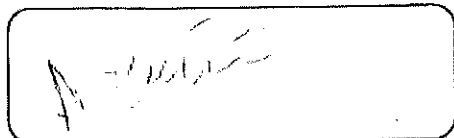
Nom : *J. L. L...* Prénom : ... *A. L...*

Adresse : *14, rue de la Baie* *17130 Fouras*

Mail : *jean.louis.l...@wanadoo.fr*

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : DENIZ.....

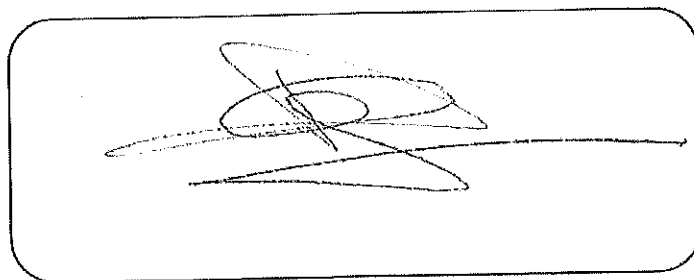
Prénom : Aurore.....

Adresse : 3 impasse le carreau A.230 St Jean d'Arvis

Mail : aurore.deniz@gmail.com.....

Téléphone : 06 66 49 53 56.....

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

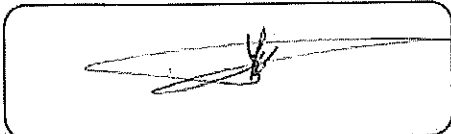
Nom : Brigitte Prénom : P. AGOT

Adresse : 9 rue Nungesser 56000 VANNES

Mail : pagotbrigitte@gmail.com

Téléphone : 06 83 20 46 31

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !


Nom : ...BOUVIALA..... Prénom : ...Catherine.....

Adresse : ...13 rue de POUY..... 75013 PARIS.....

Mail : ...Catherine.bouviala@gmail.com.....

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

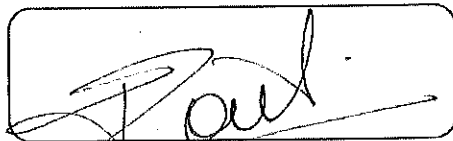
Nom : MARIT-ROFFENAU Prénom : Florence

Adresse : 19^{bis} Rue des Cinq Diemonts 75013 PARIS

Mail : fmait.espace19@gmail.com

Téléphone : 06.86.78.28.78

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

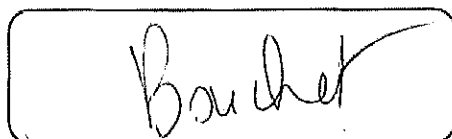
Nom : BOUCHET Prénom : FADILA

Adresse : 6, Place Paul Verdain, 75013 Paris

Mail :

Téléphone :

Signature :



Destinataires : copie à secrtaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : CHAUVEAU

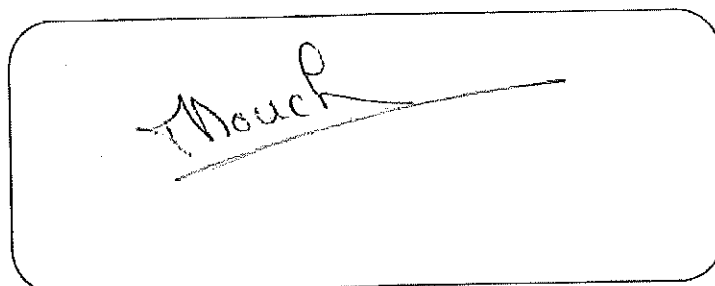
Prénom : Frédérique

Adresse : 30 rue Fédalen 44000 Nantes

Mail : frederique.chauveau@icloud.com

Téléphone : 06 71 55 65 55

Signature :



Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : DAVID

Prénom : Genevieve

Adresse : 3 Rue du Docteur Bouteiron 17450 Fouras

Mail : pegidavid @ SFR .FR

Téléphone : 05.16.65.8244

Signature :

David

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : BERNARD.....

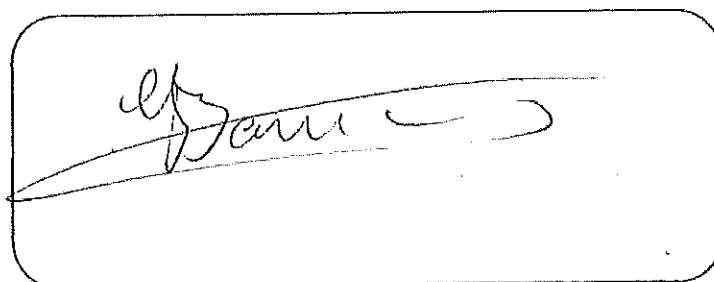
Prénom : GERARD.....

Adresse : 47 Rue de la Somme 17430 Tonnay-Charente

Mail :

Téléphone : 05-46-88-03-23.....

Signature :



[INTERNET] pétition.

Sujet : [INTERNET] pétition.

De : Jean Guy CHAUVET <jg.chauvet@wanadoo.fr>

Date : 08/12/2021 18:58

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, secretaire@carrelets-charentais.com

Copie à : mairie-yves@wanadoo.fr, mairie@fouras-les-bains.fr

— Pièces jointes : —

IMG_20211208_0001.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

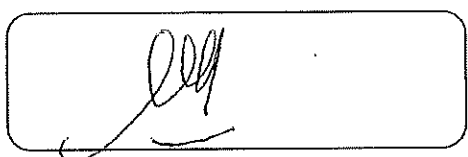
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ... C. H. AUVET Prénom : ... Jean ... Juy

Adresse : ... Route de Texan 17460 RETAUD

Mail : ... jg.chauvet@wanadoo.fr

Téléphone : ... 05 46 92 61 60

Signature : 

Propriétaire d'un
carrelet.
si Retaud, le 8/12/21

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secrétaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves

De : "Patrimoine.Environnement17" <patrimoine.environnement17@gmail.com>

Date : 08/12/2021 18:30

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Dépôt d'observations

Bonjour,

Je suis frappé par les attitudes clivantes des contributeurs à l'enquête publique.

On ne peut qu'avoir de la sympathie et de l'enthousiasme pour ce beau projet. Serait-ce surtout la privation de possibilités de chasser, qui mobiliserait les opposants ? Une carte montre qu'à proximité des zones de chasse existent.

Que penser des restrictions imposées aux baigneurs et aux promeneurs ?

On me dit qu'il persisterait un ball trap enclavé dans la zone élargie ?

Si c'est le cas, ce projet fait désordre.

Par ailleurs, des terres agricoles y sont exploitées. Il est indispensable d'y maintenir l'activité de ceux qui y travaillent !

Aussi, il faudra bien trouver un terrain d'entente entre les parties.

A quel niveau veut-on que la participation citoyenne dans cette enquête publique se situe ?

Conseil d'État, Rapport public 2011 : Consulter autrement, participer effectivement, 2011.

L'**information** est « ... le niveau élémentaire du processus d'association au mécanisme de prise de décision... ». La **demande d'avis** (consultation) est « ... le processus par lequel le décideur sollicite le point de vue d'un organe ou l'opinion de la population concernée par un projet de l'administration. À la différence de la situation précédente, la relation n'est plus univoque... ». Elle « ... intervient à un moment donné, sur un sujet précis; elle ne relève pas d'une démarche globale de moyen long terme »

La **concertation** « relève d'une attitude globale de prise d'avis sur un projet par une autorité qui, avant sa décision, souhaite engager un dialogue. L'autorité reste, bien entendu, libre de sa décision ... La concertation implique, de manière plus tacite qu'explicite, que le décideur s'engage non seulement à écouter mais, chaque fois que possible, à prendre en considération un certain nombre de remarques, d'amendements, voire de propositions ».

La **négociation** « ... recherche le compromis qui permet de construire un accord que des parties ont intérêt à bâtir alors que leurs points de vue divergent. Par contraste avec la concertation, la négociation vise à organiser la confrontation des intérêts et à la dépasser. Une procédure de négociation reconnaît aux partenaires la faculté de participer activement à la prise de décision, voire à la formulation de politiques publiques »

Jean HESBERT

Délégué de Patrimoine.Environnement 17

La Rochelle

06 89 64 31 89

Sujet : [INTERNET] extension de la réserve naturelle

De : ccollombet@aol.com

Date : 08/12/2021 18:10

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

je vous écris pour soutenir le projet d'extension de la réserve naturelle des marais d'Yves

En effet, je pense qu'il serait dommage de passer à côté d'une telle possibilité de préserver ces milieux humides qui disparaissent un peu partout en France, et qui sont le berceau de tant d'espèces animales et végétales en voie de disparition.

J'espère que ce projet pourra aboutir

C.COLLOMBET

Sujet : [INTERNET] Extension de la Réserve Naturelle d'Yves

De : Véronique TOUTAIN <vvtoutain@yahoo.com>

Date : 08/12/2021 17:38

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je soutiens totalement ce projet d'extension de la réserve, qui ne pourra que contribuer à la préservation de la faune et de la flore locales.

Je viens plusieurs fois par an dans cette région, en train et bus ; une fois sur place, je marche et donc plus l'espace préservé sera grand, plus je serai heureuse.

Cordialement.

Véronique Toutain

Figeac

Sujet : [INTERNET] Avis pour l'enquête publique préalable au projet d ' extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras

De : Katia BOURDIN <katia.bourdin@nouvelle-aquitaine.fr>

Date : 08/12/2021 17:34

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : Veronique VIDOR <veronique.vidor-ecolo@nouvelle-aquitaine.fr>, "Stephane TRIFILETTI" <stephane.trifiletti@nouvelle-aquitaine.fr>

Monsieur le Président de la commission d'enquête,
je vous prie de trouver en pièce jointe la contribution de plusieurs élus du territoire qui se sont associés pour une contribution commune à l'enquête publique sur l'extension de la Réserve Naturelle nationale. Cette contribution a pour vocation à être , bien sûr, rendue publique sur le site de la Préfecture de Charente Maritime.

Bien cordialement

Katia Bourdin

Conseillère régionale Nouvelle Aquitaine

0666301373

— Pièces jointes : —

Contribution RNN baie d'Yves.pdf

30 octets

Avis pour l'enquête publique préalable au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras

État des lieux

La consultation publique, lancée le 16 novembre dernier, concerne l'opportunité d'une extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves, créée en 1981, pour porter sa surface à 1 206 hectares, contre 188 actuellement, en incluant notamment une partie de la baie d'Yves. Le projet vise à renforcer la conservation de sa richesse exceptionnelle, à permettre une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantir une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau. Il s'inscrit dans le contexte de la construction dans la réserve d'une digue de protection contre la submersion marine.

Les travaux de construction de cet ouvrage d'une longueur de près de 4 km au cœur de la réserve naturelle, une première dans l'histoire, impacteront inévitablement la richesse patrimoniale du milieu et détruiront plusieurs habitats remarquables sur une superficie globale évaluée à près de 9 ha de prairies subhalophiles.

La réserve étendue permettrait, dans ce contexte, d'anticiper plusieurs de ces impacts et d'appréhender les conséquences du changement climatique et en particulier l'élévation du niveau marin.

A ce titre, nous souhaitons soumettre à l'enquête publique huit éléments d'évaluation qui nous semblent incontournables dans la réflexion.

1. Pour éviter la perte des fonctions écologiques des sols des marais et éviter d'exploser notre dette écologique:

La construction de la digue dans le RNN se conjugue à d'autres pressions géochimiques, écologiques et socio-économiques à différentes échelles. L'extension de le RNN, mesure de compensation ne sera jamais suffisante à la vue des atteintes constatées par rapport à la construction de la digue. Dans le triptyque ERC le plus important évidemment étant le E : les étapes d'évitement des impacts tout d'abord, de réduction ensuite, et en dernier lieu, la compensation des impacts résiduels du projet.

La mesure de compensation via l'extension de la RNN sera maintenant "à moindre mal" à condition de veiller à son application immédiate et à son suivi via une évaluation scientifique approfondie. Comme le soulignent les SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne, les mesures compensatoires doivent prévoir la recréation ou la restauration de zones humides, cumulativement :

- équivalente sur le plan fonctionnel ;
- équivalente sur le plan de la qualité de la biodiversité...

En dernier recours, et à défaut de la capacité à réunir les différents critères listés précédemment, la compensation porte sur une surface égale à une augmentation marquée de la surface ici la RNN, en essayant de le faire de façon adjacente prioritairement.

2. Pour une prise en compte des enjeux dynamiques du territoire en articulation avec l'ensemble de l'écosystème du marais et ses acteurs :

Si le périmètre du projet est riche de deux ZNIEFF (ZNIEFF des chaudières présentant des milieux patrimoniaux secs et ZNIEFF de la Cornerie aux milieux plutôt marécageux), la zone protégée, présente des atouts d'intérêt national pour la richesse de son patrimoine naturel qui s'inscrit dans un écosystème avec lequel elle entretient une relation d'interdépendance dans une gestion globale et durable.

Par ailleurs, la RNN fait partie intégrante de deux sites Natura 2000 relevant des directives oiseaux et habitats. Rappelons également que le front de mer de la RNN du marais d'Yves est situé en limite directe avec le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis créé le 15 avril 2015. De surcroît, il ne faut pas ignorer dans cette réflexion plus globale l'étude l'opportunité en cours pour la création du Parc Naturel Régional du littoral charentais.

Les travaux de construction d'une digue, au cœur de la réserve naturelle, auront un impact fort sur cette richesse patrimoniale. Ces impacts doivent nécessairement être compensés par la mise en œuvre de mesures de conservation et de renaturation sur la zone terrestre riche de marais et de dunes mais également sur les zones d'estran des anses d'Yves et de Fouras.

Ce projet d'extension joue donc un rôle prédominant, a minima, dans la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030

3. Pour renforcer la visibilité, la connaissance et l'attractivité d'un territoire riche d'un patrimoine à découvrir :

La RNN et son projet d'extension au-delà de l'intérêt écologique remarquable s'inscrivent dans une zone attractive entre les deux pôles touristiques d'Yves et Fouras. Ce projet constituera un levier de valorisation de cet espace naturel à travers notamment l'ouverture d'une réserve protégée ouverte au public et une nouvelle offre d'éducation à l'environnement.

En effet, au-delà de la valorisation du sentier côtier qui chemine sur le linéaire maritime, depuis les Boucholeurs au nord jusqu'au bourg de Fouras au sud, le projet renforce l'attractivité de la voie cyclable reliant la Commune de Saint Laurent de la Prée au bourg de Fouras, ancienne voie ferrée transformée en voie verte. Ce parcours constitue un itinéraire bis de la Vélodyssée, voie cyclable d'intérêt européen.

L'accueil au centre nature pour des visites guidées à destination d'un large public, y compris en situation de handicap, constitue une plus valu pédagogique intéressante et renforce une identité attractive autour de l'écotourisme pour le territoire.

4. Pour sécuriser un sanctuaire indispensable sur les corridors migratoires ornithologiques :

La morphologie marais - littoral de la RNN de la baie d'Yves exerce un fondement fonctionnel majeur sur les écosystèmes et les services écosystémiques à différentes échelles. Ceci implique un renforcement des mesures de solidarités écologiques là aussi à différentes échelles sur les haltes de routes migratoires ornithologiques majeures dont fait partie la RNN notamment. Son extension est donc une opportunité pour mieux protéger voire reconquérir la biodiversité ici et là bas.

5. Pour limiter les impacts sur les activités économiques :

Concernant les incidences sur les activités économiques de la baie que sont la conchyliculture, la pêche, les activités agricoles et cynégétiques, le tome 4 du dossier de l'enquête publique est extrêmement rassurant.

On trouve dans le périmètre du projet des parcelles consacrées à l'activité conchylicole, mais les concessions ostréicoles et mytilicoles en elles-mêmes ne sont pas concernées par le périmètre d'extension. Les études ne révèlent pas d'incidence négative sur cette activité qui participe à l'identité du territoire et au patrimoine matériel et immatériel du site, tout comme la pêche au carrelet toujours autorisée dans le projet. Il en est de même pour les pratiques agricoles (le pâturage, la fauche de prairies, le broyage de jachères ou la conduite de cultures) qui continueront à être autorisées dans le périmètre de la future réserve (projet de décret, articles 5 et 11). La seule restriction concerne l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires. (projet de décret, article 8), que l'on ne pourra raisonnablement déplorer.

Pour ce qui concerne les activités cynégétiques, étant donnés les enjeux de préservation qui prévalent dans le projet d'extension, l'interdiction actuelle de la chasse sur la réserve serait étendue

sur l'ensemble du périmètre de la future réserve naturelle, à l'exception des actions de régulation des sangliers qui resteraient possibles (projet de décret, article 7).

6. Pour préserver et multiplier les puits de carbone :

Aussi, il semble opportun de rappeler ici le rôle joué par les écosystèmes du littoral charentais dans l'atténuation du changement climatique, à travers notamment les phénomènes de séquestration carbone des zones humides.

Cf rapport parlementaire « terres d'eau , terres d'avenir » du 28 janvier 2019.

Au delà des objectifs gouvernementaux de neutralité carbone, il est à noter que la communauté d'agglomération Rochelaise, comprenant la commune d'Yves, s'est dotée de moyens et donnée des objectifs ambitieux dans le cadre du dispositif « zéro carbone » pour démultiplier les outils de captation du carbone. Il est donc nécessaire de rappeler le rôle déterminant joué par les puits de carbone que constituent les milieux naturels et plus précisément humides et aquatiques concernés par le projet d'extension qui apparaît, alors, comme un levier essentiel d'une transition écologique efficace.

7. Pour la prise en compte des aléas liés au dérèglement climatique sur le trait de côte

L'augmentation des aléas liés au dérèglement climatique augmente le risque pour les sociétés humaines: érosion, submersion notamment sur le littoral charentais

Les causes de l'érosion des côtes et de l'augmentation de la vulnérabilité sont multiples:

- Épuisement du stock sédimentaire
- L'élévation du niveau marin due à la fonte des neiges et des glaciers, dilatation des océans
- Multiplication des phénomènes climatiques extrêmes (Les tempêtes) : les houles, les vents en association avec les pleines mers et les phénomènes de surcote modifient le littoral.
- Les transports sédimentaires par les courants, les houles, les vents.
- L'homme avec la construction de barrages ou retenue qui empêchent les transits sédimentaires ; les extractions de matériaux aux embouchures des fleuves; l'arasement des dunes bordières; les aménagements du front de mer; les travaux portuaires et ouvrages de protection...

L'extension de la RNN pourra être un outil d'expérimentation et d'évaluation des solutions fondées sur la nature pour une gestion "douces" du trait de côte sur une surface plus significative. La RNN, élargie, devient un outil pertinent pour « travailler avec la nature » en intégrant la dynamique naturelle du littoral et la mobilité du trait de côte.

8. Pour évaluer le rôle de la réserve comme terrain d'étude et d'expérimentation pour les recherches scientifiques et pédagogiques au chapitre de l'éducation à l'environnement

Les écosystèmes clés à l'interface terre-mer de la RNN jouent un rôle tampon entre les milieux terrestres et marins. Leur rôle écologique est largement reconnu, notamment par les textes européens et internationaux. Les enjeux de conservation et de restauration associés à ces espaces sont donc majeurs y compris quant à l'acquisition de la connaissance et à l'éducation à l'environnement.

La protection et la restauration des marais littoraux répondent à de nombreux enjeux en terme de recherche et engagements écologiques et sociétaux actuels : reconquête de la biodiversité,

restauration des continuités écologiques, optimisation du volume oscillant et adaptation aux changements globaux, problématiques climatiques et captation du carbone. Les dimensions sociales, différenciation et confrontation des représentations et des connaissances des lieux, acceptation sociale et modes de compréhension des enjeux de restauration, ...) se révèlent être de formidables outils au service de l'expérimentation et de la connaissance dans le champ des sciences expérimentales et des recherches-actions.

Enfin l'intérêt de l'extension de la RNN d'Yves via la recherche autour des thématiques d'adaptation et d'atténuation des changements globaux s'inscrivent au coeur de la la capacité de résilience des milieux et des territoires.

L'extension de la la Réserve naturelle de la baie d'Yves est donc, in fine, une opportunité dans nos missions d'atténuation et d'adaptation liées aux dérèglements ainsi qu'à la préservation de la qualité des milieux naturels. La protection et la gestion du site élargi permettra de renforcer l'interface entre un rôle de mise en réseau(x) des acteurs à différentes échelles locale, nationale, européenne, voire internationale. Les fonctionnalités essentielles du marais et leurs aménités positives seront mieux étudiés via des approches scientifiques plus opératoires quant à l'échelle d'analyse.

Katia Bourdin

Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
Pour le département de la Charente Maritime
Groupe écologiste, solidaire et citoyen

Stéphane Trifiletti

Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine
Pour le département de la Charente Maritime
Groupe écologiste, solidaire et citoyen

Jean-Marc Soubeste

Conseiller départemental de Charente Maritime
Pour le canton La Rochelle 3
Élu communautaire de l'agglomération rochelaise

Marion Pichot

Conseillère départementale Charente Maritime
Pour le canton La Rochelle 3

Océane Mariel

Conseillère municipale à La Rochelle
Élue communautaire de l'agglomération rochelaise

Jean Mariaud

Co-référent Nouvelle-Aquitaine
au bureau national de l'AMT de Génération.s
Conseiller municipal à Rochefort

Nadine Juhel

Conseillère municipale à Périgny

Sylvain Chopin

Conseiller municipal à St Médard d'Aunis

Franck Rinchet-Girollet

Conseiller municipal à Vérines

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves- Enquête publique

De : Philippe NAUD <philippe.naud5@wanadoo.fr>

Date : 08/12/2021 16:23

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

— Pièces jointes : —

RNN.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

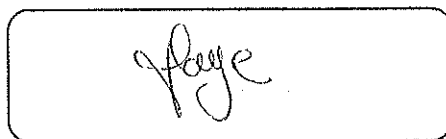
Nom : FAYE Prénom : Nadine

Adresse : m^o 74 rue Maurice Ponte St Jean d'Angle

Mail : fayemadine6@gmail.com

Téléphone : 06 98 25 56 43

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

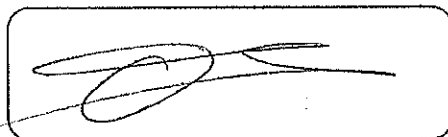
Nom : ... NAUD Prénom : ... philippe

Adresse : ... 79 rue Maurice Anté 17620 ST Jean d'Angély

Mail : ... philippe.naud.5@wanadoo.fr

Téléphone : ... 06 16 80 54 59

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

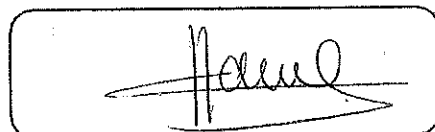
Nom : ...C.HAUVELIN..... Prénom :JOEL.....

Adresse : ...80...chemin...de...la...sèche...73460 MAGN

Mail : ...joel.chauvelin@gmail.com.....

Téléphone : ...06.58.38.20.34.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

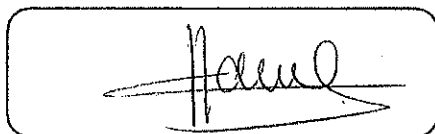
Nom : ...C.HAUVELIN..... Prénom : ...JOEL.....

Adresse : ...80 chemin de la souche 73460 MAGN.....

Mail : ...joel.chauvelin@gmail.com.....

Téléphone : ...06.58.98.20.34.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

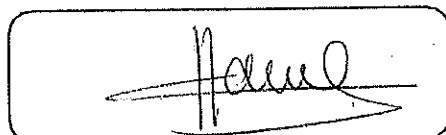
Nom : ...CHAUVELIN..... Prénom : ...JOEL.....

Adresse : ...80 chemin de la seiche.....

Mail : ...joel.chauvelin@gmail.com.....

Téléphone : ...06.58.98.20.34.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »**Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021****Pétition****Trop c'est trop !**

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

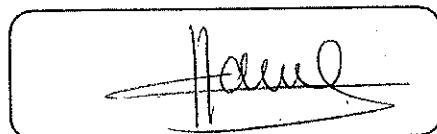
Nom : ...CHAUVELIN..... Prénom : ...JOEL.....

Adresse : ...80 chemin de la souche.....

Mail : ...joel.chauvelin@gmail.com.....

Téléphone : ...06.58.98.20.34.....

Signature :

**Destinataires :** copie à secretaire@carrelets-charentais.comPréfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envlr-pref17@charente-maritime.gouv.frMairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.frMairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr**Par mail, objet du mail :** « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle d'Yves

De : Pascale POIRIER <pasc61@hotmail.fr>

Date : 08/12/2021 14:39

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle d'Yves en ceci qu'elle permettra la sauvegarde de milieux indispensables à la biodiversité et de fait indispensables aux êtres humains qui y vivent ou bien en tirent leur subsistance.

Avec mes respectueuses salutations

Pascale Poirier

1 rue de Baugey

71510 MOREY

Sujet : [INTERNET] enquête publique extension de la réserve naturelle des marais d'Yves

De : caty.ha@free.fr

Date : 08/12/2021 14:37

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la réserve de marais d'Yves, zone littorale de quiétude pour 250 espèces d'oiseaux, y compris des oiseaux migrateurs dont certains effectifs sont en grande diminution.

Bien respectueusement

Catherine HA

13 route du golf

17100. Fontcouverte

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 08/12 13h45

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 08/12/2021 13:46

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mercredi 8 décembre

2021, 13h45

Objet : pétitions 341 à 350

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Alain SUIRE
- M. Baptiste GLAIN
- Mme Brigitte BOUYER
- M. Christian PAIRET
- M. Clément GLAIN
- M. David LEMAIRE
- M. Didier ROBIN
- Mme Enola POIRIER
- Mme Jacqueline MASSICOT
- M. Jehan GALLENNE

Je vous en souhaite bonné réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRE D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Alain SUIRE.pdf	30 octets
Baptiste GLAIN.pdf	30 octets
Brigitte BOUYER.pdf	30 octets



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TOI DÉFINIIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vâlines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE

**Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelailhon**

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.U.D.,A.R.

Mai : asso.defense.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donne peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit. Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Soubert Prénom : Christophe
 Adresse : 16, rue de l'Anse de Fouras, Châtelailhon, Dordogne
 Mail : christophe.soubert@orange.fr
 Téléphone : 06 13 41 92 18

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@charentais-charentais.com
 Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-prof17@charente-maritime.sou.v.fr
 Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@vanadoo.fr
 Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

IL Y A URGENCE !



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Bail-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI. FINI. FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE

Le 16 décembre 2021 à 18H30

Salle du Bail-Trap de Châtelailhon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.

Mail : asso.defause.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bien sûr sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des vases, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Sébastien Prénom : Philippe
Adresse : 15 Rue des Pêcheurs 63550 Rochefort
Mail : sebastien.philippe@orange.fr
Téléphone : 06 57 57 14 18

Signature :

Destinataires : copie à secrtaire@charentes-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-en-vir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Bouchotoyeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBÂTTE

Le 10 décembre 2021 à 15H30

Salle du Ball-Trap de Châtelailhon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.U.D.A.T.

Mail : assn.dcfansc.fouras@gmail.com
Tel : 06 12 41 92 18



Cette pancarte bien tôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'échappe suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin-des-douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Barry, S. R. Prénom : Barry, S.

Adresse : 318, rue de la Sève, 17120, Charente-Maritime

Mail : Barry.S.R.17120@gmail.com

Téléphone : 06.59.58.53.15

Signature :

Destinataires : copie à secrtaire@charente-maritime.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pre17@charente-maritime.douv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

IL Y A URGENCE !!



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux poissons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE

Le 10 décembre 2021 à 18H30

Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.U.D.A.P.

Mail : asso.del.anse.fouras@gmail.com

Tel : 06 34 1 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos ancêtres, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Paëret Prénom : Christophe
Adresse : 12 rue du Fief d'Yves Beauvais
Mail : christian.paeret@gmail.com
Téléphone : 06 62 94 13 91 86

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@charentais-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-bref17@charente-maritime.cc.liv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-las-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valmeis et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à

l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBÂTTE

Le 10 décembre 2021 à 15h30

Salle du Ball-Trap de Châtelailhon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.U.D.A.J.F.

Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdicition confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'abord inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GUAIN Prénom : Clement
 Adresse : 15 Chemin de Visson 17220 St-Rémy-de-St Christophe
 Mail : clementguain@gmail.com
 Téléphone : 06.02.15.94.65

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
 Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
 Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
 Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de venait de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholiers, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vaines et la maison de reunite via l'île d'Ark, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS A JOURNAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelailhon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.dof.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras, et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Ecologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'ailleurs inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

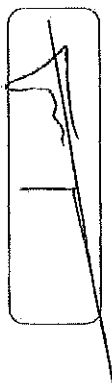
Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'experts, su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec. Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : L.F.A.A.F.E. Prénom : Arvid
Adresse : 22 Rue des Caravelles Rochefort
Mail :

Téléphone : 06.84.00.67.81



Signature :

Destinataires : copie à secretaires@charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-onvir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TOI DÉFINIIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant Le Havane aux Boucholiers, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Bell-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à

**PENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS A 11H
HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021**

VENEZ EN DÉBATTRE

Le 10 décembre 2021 à 18h30

Salle du Bell-Trap de Châtelailhon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS,
T.U.D.A.R.

Mai : asso.defanse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bienôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sera aujourd'hui d'abord inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : RODAN Prénom : Didier

Adresse : Les Forges 17430 MORANGE

Mai :

Téléphone :

Signature : 

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-prsf17@charente-maritime.souv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : malife@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT
DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE
D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, toi-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vélines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS ALN HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBÂTTE

Le 10 décembre 2021 à 18H30
 Salle du Ball-Trap de Châretailion

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS
 T.U.U.D.A.L.N

Mail : asso.defense.fouras@gmail.com
 Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves, avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit « chemin des douaniers » permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : POUJOL Prénom : Enola
 Adresse : 3 rue Henri Labouit 17300 Rochefort
 Mail : enolapoujol@gmail.com
 Téléphone : 06 52 81 05 66

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@parrelais-charentais.com
 Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-anvil-pref17@charente-maritime.gouv.fr
 Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
 Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TOI DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE

Le 10 décembre 2021 à 18h30

Salle du Ball-Trap de Châtelailon

Association Tous Dais pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.U.D.A.R.

Mail : asso.dcf.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : le lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « sclérifiés » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : H.A.S.S.I.C.I.O.T Prénom : Sophie

Adresse : 5 rue du Temple 17220 THALÉ

Mail :

Téléphone : 05 16 07 68 06

Signature :

Destinataires : copie à secretair@charentais-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministère de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GILLENE Prénom : Isabelle

Adresse : RDV 37 Le Puits d'Arènes

Mai :

Téléphone :

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@charentes-maritimes.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-en/vi-pref17@charentes-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : meirie@fouras-las-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »



Urgence !



ACCÈS AU BORD DE MER BIEN TÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les heures autorisées de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeux, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Vaines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à l'ENQUÊTE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AU HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBÂTTE

Le 10 décembre 2021 à 18h30

Salle du Ball-Trap de Châteaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS, T.U.D.A.J.F.

Mai : asso.def-anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18



Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Dieterich Marc <dieterich.marc@orange.fr>

Date : 08/12/2021 13:43

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

« favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves »

Sujet : [INTERNET] Réserve naturelle nationale des Marais d'Yves

De : We can do it ! <oscar.huygens@wanadoo.fr>

Date : 08/12/2021 13:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je vous contacte dans le cadre de l'enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle des Marais d'Yves. Je suis totalement favorable à ce projet et vous remercie d'annexer mon avis au registre d'enquête.

Bien cordialement,

Oscar Huygens
7 route de la Dame Jouanne
77760 Larchant

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves (17)

De : <huguette.dubouloz@laposte.net>

Date : 08/12/2021 13:04

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

OUI bien sûr, à l'extension de cette réserve pour garantir une **zone protégée** à une biodiversité qui s'amenuise dangereusement, et permettre **d'accueillir des populations d'espèces hivernantes et migratrices**, comme des canards et des centaines d'oies cendrées.

De plus, cette réserve abrite une grande diversité de milieux naturels avec un nombre d'espèces animales et végétales très important qui seront de ce fait mieux protégées.

En espérant vivement que ce projet se concrétise,

Cordialement

Dubouloz Huguette

134 impasse du poirier

01310 Saint Remy

* Huguette.dubouloz@laposte.net

(04 74 24 33 96

Sujet : [INTERNET] marais d'yves

De : marie-rose.b@neuf.fr

Date : 08/12/2021 12:56

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

je suis favorable à l'extension de la réserve naturelle du marais d'Yves

marie-rose Briand

Sujet : [INTERNET] Projet d'extention de la réserve naturelle nationale des marais d' Yves

De : sauvagedom@free.fr

Date : 08/12/2021 12:56

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis favorable au projet d'extention de la réserve naturelle des marais d'Yves qui vise à renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel

unique en France et concerne une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales.

Un beau projet!

Dominique Sauvage

14 allée du clos des pins

60128 Plailly

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la réserve Naturelle d'Yves

De : Michel <michel.menanteau@wanadoo.fr>

Date : 08/12/2021 12:42

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Compte tenu de la localisation exceptionnelle de la réserve Naturelle d'Yves sur les voies de migration ainsi que la composition des milieux qui la constitue, cette réserve est un éléments majeur dans la participation à la préservation de la biodiversité en France en Europe et dans le monde. L'extension de cette réserve constitue un excellent investissement pour notre avenir à tous. Je vous remercie d'en prendre soins..

Je vous souhaite une bonne journée

Dr Michel Menanteau

Sujet : [INTERNET] Extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS

De : jml-orange <jean-michellamotte@orange.fr>

Date : 08/12/2021 11:33

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour.

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, **je suis favorable** à cela car je trouve ce projet équilibré : il prend en compte les enjeux de protection de la nature et les activités humaines :

- Ce projet tient compte de l'urgence de protéger les oiseaux d'eaux dont les limicoles. Rappelons que la moitié de ses populations à travers le monde est en fort déclin.
- Ce projet permettra peut-être une étincelle de protection de la biodiversité pour la décennie actuelle. Biodiversité bien mal en point ce jour : conférer la quasi disparition des moineaux entre autres.

Cordialement

Lamotte Jean-Michel

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve d'Yves
De : Laurence Pédrosa <laurence-pedrosa@orange.fr>
Date : 08/12/2021 11:18
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, je me permets de vous faire part de **mon avis favorable** : le projet me semble équilibré, prenant en compte les enjeux de protection de la nature et les activités humaines, telles la pêche de loisir ou la promenade.

Il s'inscrit également dans la perspective urgente et impérative de protéger les oiseaux d'eau, tels les limicoles dont la population mondiale est en fort déclin.

Ce sera un atout local supplémentaire car les gens aujourd'hui, que ce soient les habitants proches ou les touristes, sont désireux de découvrir la nature, les oiseaux et dans ce cas précis, le magnifique spectacle de la migration

En espérant que cette extension se réalisera et en vous remerciant de votre attention,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations

Laurence Pédrosa
17 rue de la Station
17000 La Rochelle

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Extension de la réserve naturelle nationale de mardi d'Yves
De : Anne Bremberg <anne.bremberg@orange.fr>
Date : 08/12/2021 11:16
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Avec ce courriel je souhaite exprimer un avis favorable à l'extension de cette réserve, créée en 1981.

Sa surface doit être portée à 1 206 hectares, contre 188 actuellement, en incluant notamment une partie de la baie. Cet agrandissement va renforcer la conservation de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine naturel unique en France et inclure une grande diversité de milieux naturels qui accueillent nombre d'espèces animales et végétales : estran vaseux, dunes sèches et mares temporaires plus ou moins saumâtres, marais et roselières, prairies humides, haies de tamaris, bosquets et fourrés.

Cette extension de la superficie permettra aussi une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux pour mieux garantir une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau.

En hiver, plus de 20 000 limicoles, environ 1 500 anatidés et plusieurs centaines d'oies cendrées fréquentent ce site d'importance nationale et internationale pour l'accueil des populations d'espèces hivernantes et migratrices.

Depuis 2018, ce projet d'extension de périmètre a été mené en concertation avec les élus, les usagers, les partenaires institutionnels et scientifiques afin d'envisager sur le long terme un équilibre entre protection du patrimoine naturel, activités professionnels et usages socioéconomiques du territoire. Il s'inscrit dans le contexte de la construction dans la réserve du dernier tronçon de la digue de protection contre la submersion marine.

La réserve doit rester une halte migratoire importante et un terrain de conservation de la biodiversité littorale. Elle peut assurer ainsi la pérennité des activités humaines respectueuses de l'environnement et la protection de la région côtière.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées

Anne Bremberg

[INTERNET]

Sujet : [INTERNET]

De : Boucher Aurélie <lilihortos@gmail.com>

Date : 08/12/2021 11:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Favorable au projet d extension de la réserve d Yves.
Aurelie Boucher.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves (17)

De : Bernard Monéger <bernard.moneger@free.fr>

Date : 08/12/2021 11:02

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

En raison de l'intérêt de ce lieu tant pour la faune que pour la flore, je suis très favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.

Bernard Monéger
27, rue Bel-Air
33740 Arès
Tél. 06 32 24 34 42
Mél. bernard.moneger@free.fr



Garanti sans virus. www.avast.com

[INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve natur..

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : delphine boucher <delboucc@yahoo.fr>

Date : 08/12/2021 11:01

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Mme Delphine BOUCHER
Nantes

Sujet : [INTERNET] extension de la réserve d'Yves

De : Jean-Pierre Montenot <jean-pierre.montenot@orange.fr>

Date : 08/12/2021 10:54

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, je suis favorable à cela car je trouve ce projet équilibré : il prend en compte les enjeux de protection de la nature et les activités humaines :

- Un certain nombre d'activités humaines pourront continuer de s'exercer, comme la pêche de loisir depuis un carrelet, où l'activité de promenade depuis la plage de la réserve.
- Ce projet tient compte également de l'urgence de protéger les oiseaux d'eaux dont les limicoles. Rappelons que la moitié de ses populations à travers le monde est en fort déclin.
- Ce projet sera un atout local supplémentaire car il permettra aux familles, locaux, touristes, de découvrir le spectacle de la migration

Je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations

Jean-Pierre Montenot

17 rue de la station

17000 La Rochelle

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Denis ROYER <denis.royer@orange.fr>

Date : 08/12/2021 10:47

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis favorable à l'extension de la réserve des marais d'Yves pour préserver cette biodiversité dont nous dépendons tous.

Sincères salutations
Denis Royer

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] Favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS

De : Alain <alain1.maire@laposte.net>

Date : 08/12/2021 10:44

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Pour bien connaître la région, je suis très favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS. Ces zones naturelles très protégées sont devenues indispensables dans un contexte de perte de biodiversité accélérée.

Alain Maire
49500 Chazé sur Argos

Sujet : [INTERNET] Déposition NE17 - Extension RNN Yves
De : Juridique NE17 - Marine LE FEUNTEUN <juridique@ne17.fr>
Date : 08/12/2021 10:38
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

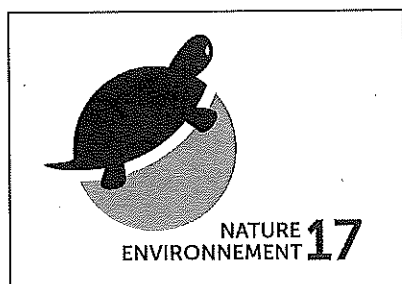
Madame, Messieurs les membres de la Commission d'enquête,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la déposition de notre association Nature Environnement 17 dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours relative au projet d'extension de la RNN du marais et la baie d'Yves.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

--



Marine Le Feunteun
Chargée de mission juridique

05 46 41 39 04 / 06 63 83 24 75

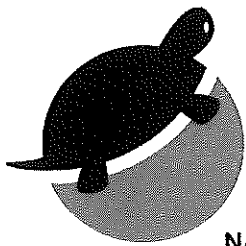
Nature-Environnement 17
2 avenue Saint Pierre
17 700 SURGERES
www.ne17.fr

Retrouvez les actualités et les prochaines sorties sur notre site et suivez nous sur Facebook !

— Pièces jointes : —

deposition NE17 - extension RNN Yves_08.12.21.pdf

30 octets



NATURE
ENVIRONNEMENT **17**

2 avenue Saint-Pierre
17700 Surgères

05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr

www.ne17.fr

Commission d'enquête
Mairie d'Yves
Le Marouillet
Place du 6ème Régiment d'Infanterie
17340 Yves

Surgères, le 8 décembre 2021

Objet : Enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras.

Madame, Messieurs les membres de la Commission d'enquête,

Par la présente, Nature Environnement 17 souhaite apporter sa contribution à l'enquête publique actuellement en cours jusqu'au 16 décembre 2021, relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais et de la Baie d'Yves sur les communes d'Yves et de Fouras.

Ce projet appelle de notre part plusieurs observations.

La réserve naturelle d'Yves a été durement touchée par les tempêtes de décembre 1999 et de Xynthia. Cette réserve a été créée dans une zone naturellement basse qui a été progressivement occupée par des infrastructures humaines (voie ferrée, route 2x2 voies, urbanisation sur les communes d'Yves et de Châtelailon). A la suite des dégâts considérables de la submersion de la tempête Xynthia, les collectivités et l'État ont pris la décision de créer une **digue à l'intérieur de la réserve naturelle** pour protéger l'urbanisation.

Cet ouvrage crée un préjudice considérable à la réserve. Il perturbe durablement tous les écosystèmes de la réserve et détruit définitivement des stations botaniques de plantes rares.

Face à cette situation quasi inédite dans le droit français, le ministre de l'environnement a pris la décision de proposer, en **mesure compensatoire**, une extension du périmètre de la réserve et l'intégration de la zone d'emprunt (40 ha) à la réserve.

Cette orientation était reprise par le plan présenté par le Président de la République pour la protection de la biodiversité en France.

Une mission d'inspection menée par le CGEDD ainsi qu'une concertation sous la responsabilité du préfet de Charente-Maritime ont fait émerger progressivement un consensus global sur cette opération.

C'est ce dossier qui est actuellement soumis à enquête publique.



Ce dossier nous semble satisfaisant, sous les réserves suivantes :

1. L'usage et la fréquentation de la digue et de ses annexes doit être strictement réservé aux **services affectés à la digue.**

Son entretien devra être concerté avec le gestionnaire de la réserve pour rendre compatibles la sécurité de l'ouvrage et la bonne gestion de la réserve naturelle.

2. Conformément à ce qui est prévu dans le dossier d'enquête publique, la zone d'emprunt de matériaux de **40 ha** qui a été acquise par le Conseil général sera rétrocédée, après réhabilitation, au Conservatoire du littoral. **Elle doit être intégrée au périmètre de la réserve et gérée par le gestionnaire de la réserve** de façon à constituer un ensemble cohérent permettant notamment aux oiseaux d'eau de trouver un reposoir, qui sera de plus en plus indispensable avec le rehaussement du niveau de la mer.

Au demeurant, il paraîtrait nécessaire qu'un travail se mette en place entre la fédération départementale des chasseurs (qui gère la réserve de la cabane de Moins et qui est membre du comité de gestion de la réserve) et le gestionnaire de la réserve naturelle pour **renforcer la cohérence de la gestion du marais d'Yves.** Cette cohérence devra être utilisée pour renforcer l'efficacité de la régulation de la population de sanglier qui a déjà été bien engagée par la réserve et qui devra être étendue à toutes les zones périphériques.

3. Concernant la demande exprimée par monsieur Léonard, président de l'UNIMA, en réunion publique sur la **gestion hydraulique** de l'ouvrage situé en limite sud de la réserve actuelle, près du rocher d'Yves, il convient de faire les remarques suivantes :

Cet ouvrage ne sert actuellement que très rarement. Pour autant, il est indispensable, et doit pouvoir être manipulé très rapidement et sans procédure lourde. La manipulation est actuellement rendue difficile par l'accumulation naturelle de sédiments qui obstruent l'ouvrage. La restauration de l'écoulement traditionnel de l'eau douce dans la baie est pourtant très souhaitable, à tout point de vue, pour le maintien d'une vie marine de qualité. Celle-ci sera utile pour les ostréiculteurs et pour la diversité de l'ensemble des pertuis et des baies de Fouras et d'Yves.

La construction d'une petite buse qui prolongerait l'ouvrage actuel côté baie permettrait d'éviter l'envasement de l'émissaire et faciliterait son auto-entretien. Il constituerait un dispositif peu onéreux et facile à mettre en œuvre, tout en permettant l'utilisation régulière de l'ouvrage. Ce type d'ouvrage a été mis en place sur l'île d'Aix. Il doit être prévu dans le cadre des travaux hydrauliques prévus avec la construction de la digue. **Il faciliterait la gestion d'hydraulique de l'ensemble du marais d'Yves.**

*

Sous réserve de la prise en compte de ces remarques, NATURE ENVIRONNEMENT 17 émet un **avis favorable** au projet présenté.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs les membres de la Commission d'enquête, l'expression de notre considération distinguée.

Gérard FRIGAUX
Président



Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : Tristan Wojciechowski <tristanw2703@gmail.com>

Date : 08/12/2021 10:33

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, monsieur,

Je vous écris afin de témoigner de mon avis favorable à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

En vous remerciant sincèrement pour l'intérêt porté à ce message.


Cordialement,

Tristan Wojciechowski

Sujet : Consultation Extension réservé d'yves
De : prefecture@charente-maritime.gouv.fr
Date : 08/12/2021 10:21
Pour : PREF17 ENVIR <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,

J'accuse réception de votre message et vous indique qu'il a été transmis au Bureau de l'environnement– Tel : 05 46 27 43 00, qui ne manquera pas de vous informer de la suite réservée à votre demande.

Votre avis nous intéresse :  le lien ci-dessous nous permet de le recueillir pour nous améliorer. Merci!

<https://sgmap.sphinxdeclic.com/d/s/hdbqph>

Cordialement,

SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL
Bureau des relations avec les Usagers
Chargé du suivi de la coordination interministérielle
Pôle Courrier
38, rue réaumur, 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 27 45 67 – 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Consultation Extension réservé d'yves
Date : Tue, 07 Dec 2021 18:22:10 +0100
De : pref17@hebergement2.interieur-gouv.fr
Répondre à : pref17@hebergement2.interieur-gouv.fr
Pour : prefecture@charente-maritime.gouv.fr

L'information suivante a été collectée:

Vous êtes: particulier
Nom: RIVASSEAU
Prénom: Laurent
Date de naissance:

Adresse électronique: lauroc171@orange.fr

Adresse postale:

Code postal: 17620

Ville: Echillais

Téléphone:

Télécopie:

Sujet: Consultation Extension réservé d'yves

Destinataire: Préfecture - Accueil Général

Message: Bonjour, je souhaite apporter mon avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, je suis favorable au projet car il prend en compte les enjeux de protection de la nature. Personnellement et vu l'impact que nous avons sur la nature en général, il me semble urgent de multiplier ce genre d'initiative pour essayer de préserver l'écosystème et limiter le déclin de grand nombre d'espèces. Photographe animalier, je limite moi même mes déplacements pour limiter le dérangement. Je suis même prêt à ce que l'accès aux réserves soient limité aux seuls observateurs scientifiques pour en quantifier l'impact. Les chasseurs devraient en faire autant, pour préserver leur propre loisir. Merci de considérer mes remarques.

Caractères de sécurité: *****

Sujet : [INTERNET] Avis favorable à l' Extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURA

De : ValBodo <valbodo@gmail.com>

Date : 08/12/2021 10:08

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable à l'extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURA en ce qu'elle garantira une réelle zone de quiétude pour la multitude d'espèces d'oiseaux migrateurs ou nicheurs. Elle concerne directement les riverains mais sa portée est nationale et internationale.

Ce projet est équilibré, en associant protection de la nature et activités humaines.

Beaudaux Valérie
1285 route de la chapelle
88120 gerbamont

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique extension Réserve Naturelle d'Yves

De : Laurent Naegelé <pierresauvage@free.fr>

Date : 08/12/2021 10:06

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Veuillez noter mon AVIS FAVORABLE e, faveur de l'extension Réserve Naturelle d'Yves

Meilleures salutations

Laurent Naegelé



LAURENT NAEGELÉ
MAISON FORESTIÈRE DU MOENKALS
67140 BARR

03 88 08 75 43
06 99 37 19 73
pierresauvage@free.fr

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves Enquete publique

De : Patrick Tessonneau <patrick.tessonneau@gmail.com>

Date : 08/12/2021 09:54

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr, secretaire@carrelets-charentais.com, mairie@fouras-les-bains.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos réponses au projet d'extension de la réserve naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves

Cordialement

Patrick TESSONNEAU

— Pièces jointes : —

Pétion Projet d'extension RNN Yves.pdf

30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

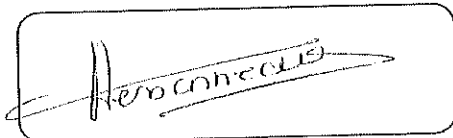
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : T. Tessonneau Prénom : Jacqueline
Adresse : 2 chemin des écoles 17380 Tonnay-Boutonne
Mail : jacqueline.tessonneau@gmail.com
Téléphone : 06 79 66 44 08

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : TÉSSONNEAU Prénom : Patricia

Adresse : 9 chemin de Ecoles

Mail : patricia.tessonneau@gmail.com

Téléphone :

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Enquête publique

De : Jerome Ballard <jerome.ballard@ymail.com>

Date : 08/12/2021 09:29

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je suis **favorable** à l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves.

Nous avons, grâce à ce projet, la possibilité de conserver au mieux notre biodiversité, celle dont parlent tant nos hommes politiques sans malheureusement agir concrètement au maintien et à la sauvegarde de celle-ci. Alors, agissons, il est temps de prendre conscience, surtout en cette période, que protéger nos espaces naturels et les espèces associées, c'est protéger notre bien être et notre santé.

Jérôme Ballard.

[INTERNET] Pour l'extension de la réserve d'Yves

Sujet : [INTERNET] Pour l'extension de la réserve d'Yves

De : Claire Fay <claire.fay1@icloud.com>

Date : 08/12/2021 09:08

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Avec la LPO je soutiens le projet d'extension de la réserve naturelle d'Yves.
Claire FAY

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 08/12 8h40

De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>

Date : 08/12/2021 08:44

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le mercredi 8 décembre

2021, 8h40

Objet : pétitions 331 à 340

**Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,**

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- Mme Claudie BOURDIER
- Mme Corinne DREVET
- M. Daniel BOULANGER
- M. Daniel EVEN
- M. Dominique LEBRUN
- Mme Élodie GRAND
- M. François PICOULET
- M. Jean-Noël RONDEL
- M. Jean-Paul GESSAN
- Mme Liliane PINARD

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

**Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07**

— Pièces jointes : —

Claudie BOURDIER.pdf	30 octets
Corinne DREVET.pdf	30 octets
Daniel BOULANGER.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

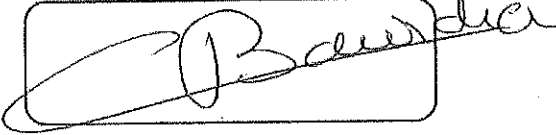
Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Bourdier .. Prénom : Pauline
Adresse : Allée de Cens 87320 Leyres Troire
Mail : louisonbourdier@gmail.com
Téléphone : 0608333309
Signature : 

Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secrétaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DREUET Prénom : Céline Adresse :
46 rue de St Marcelin Mail : famillecharet@icloud.com
42 170 St Just St Rambert Téléphone : 06 19 36 54 45

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

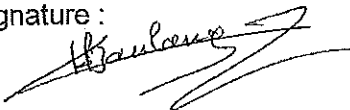
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : B. AULAMBER Prénom : Daniel Adresse :
34 Boulevard Waldemar Ponsseau 42170 St-Jean-St-Rambert. Mail :
daniel.aulamber.5482@ncul.org Téléphone :
06.20.08.70.78

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

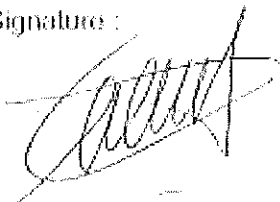
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : EVE N. Prénom : Daniel Adresse : 15 rue Charles Mouf
M. D. BRIVE Mail : adeven@wanadoo.fr
06 08 07 94 32 Téléphone :

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie

d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

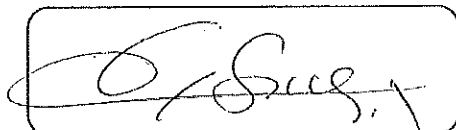
Nom : ... C. Breaud Prénom : ... Journeige

Adresse : ... 14 rue de la Glorieuse 85130 Les Landes 5

Mail : ... leullesing@wanadoo.fr

Téléphone : ... 06 15 55 11 04

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

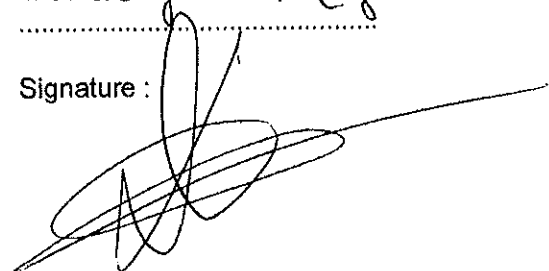
La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GRAND Prénom : Elodie Adresse :
944 Route des Nords du Sorez 17600 BARD. Mail :
elodie.grand.42@gmail.com Téléphone : 06 59 80 8000

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui a priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

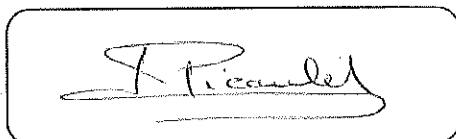
Nom : Picardet..... Prénom : François.....

Adresse : 21, R^{te} de Jaurézac... 17129... C.O.Z.E.S......

Mail :

Téléphone : 06.09.98.46.17.....

Signature :



Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

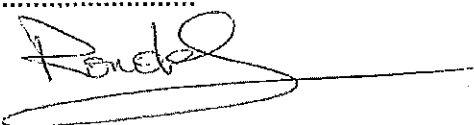
Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Rondel Prénom : Jean-Noël Adresse :
63, rue pierre de coulbertin Mail : snjr@orange.fr
42210 Montrol les Bains Téléphone : 0633 180722

Signature : 

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie
d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « **Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique** »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves », pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la « protection de la biodiversité » qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'« experts », su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des « scientifiques » et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

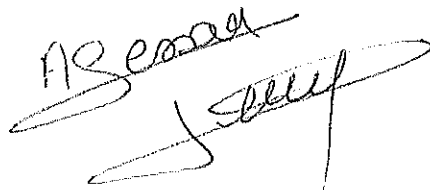
Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom :GESSAN..... Prénom : ..Jean Paul..... Adresse : ...12
impasse bel horizon 43210 BAS EN BASSET.....
Mail :annickgessan@neuf.fr.....

Téléphone :06/84/62/08/04.....

Signature :

GESSAN JEAN PAUL



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie

d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

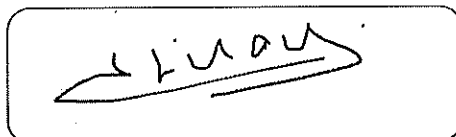
Nom : PINARD Prénom : Liliane

Adresse : Bd Allard FOURAS

Mail :

Téléphone : 05 46 84 57 62

Signature :



Destinataires :

Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : yvon.rouby@laposte.net

Date : 08/12/2021 08:34

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

Yvon ROUBY

31 rue de la fontaine au blanc

17138 Saint Xandre

Sujet : [INTERNET] DS extension réserve marais d'Yves

De : Samson Daniele <samsondaniele@yahoo.fr>

Date : 08/12/2021 08:32

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Je suis complètement pour l'extension de la réserve naturelle des marais d'Yves
Juste compensation du bétonnage, des autoroutes, des lignes à grande vitesse
Cordialement

Sujet : [INTERNET] Consultation publique projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves

De : vanessa valade <cvanessavalade@yahoo.com>

Date : 08/12/2021 08:23

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Je donne un avis **FAVORABLE** à l'agrandissement de la réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves, il est même urgent de créer d'autres zones protégées de toutes formes de chasses et braconnage car certains barbares tirent sur tout ce qui bouge encore en 2021, que ce soit en zone de réserve ou sur des espèces protégées **STOP!**

Ce projet tient compte également de l'urgence de protéger les oiseaux d'eaux dont les limicoles. Rappelons que la moitié de ses populations à travers le monde est en fort déclin.

Ce projet sera un atout local supplémentaire car il permettra aux familles, locaux, touristes, de découvrir le spectacle de la migration.

L'urgence climatique est également de RE-créeer de nouvelles zones de réserve naturelle et de REPLANTER DES FORETS qui ont été rasées ces dernières décennies en Charente-maritime pour l'agriculture intensive polluante c'est un scandale ! De quel droit détruire ? Nos enfants auront besoin d'une planète saine.

Mme VALADE VANESSA.

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sujet : [INTERNET] Extension réserve d'Yves

De : lepontet53@gmail.com

Date : 08/12/2021 08:03

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je souhaite soutenir l'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves. Notre patrimoine naturel a besoin d'être préservé et protégé.

J'espère que ce projet aboutira.

Merci pour votre action.

Bien cordialement

Anne Varoqui

Envoyé de mon iPhone

[INTERNET] Oui à l'extension de la réserve naturelle d'Yves

Sujet : [INTERNET] Oui à l'extension de la réserve naturelle d'Yves

De : Vince C <vcorm63@gmail.com>

Date : 08/12/2021 07:36

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Vincent Cormier

Envoyé de mon téléphone

Sujet : [INTERNET] favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves

De : Richard GILBERT <rg1740@orange.fr>

Date : 08/12/2021 00:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, je suis favorable à cela car je trouve ce projet équilibré : il prend en compte les enjeux de protection de la nature et les activités humaines :

- Un certain nombre d'activité humaines pourront continuer de s'exercer, comme la pêche de loisir depuis un carrelet, où l'activité de promenade depuis la plage de la réserve.
- Ce projet tient compte également de l'urgence de protéger les oiseaux d'eaux dont les limicoles. Rappelons que la moitié de ses populations à travers le monde est en fort déclin.
- Ce projet sera un atout local supplémentaire car il permettra aux familles, locaux, touristes, de découvrir le spectacle de la migration.

Cordialement,

Richard GILBERT

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves

De : "Patrick Mougel" <mougel.patrick@wanadoo.fr>

Date : 08/12/2021 00:07

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Je soutiens l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves !

Patrick Mougel

Naturaliste amateur